

Compte rendu de la séance d'installation du Conseil Syndical du 17 janvier 2004

Sous la présidence de **Monsieur Albert SCHROEDER**, doyen d'âge de l'assemblée, Vice Président de la Communauté de Communes de Cernay, Conseiller municipal de Wattwiller se sont réunis à 9h, en la salle de l'Embarcadère à Vieux Thann, Mesdames et Messieurs les Conseillers Syndicaux.

Monsieur SCHROEDER, en sa qualité de doyen d'âge accueille et salue Mesdames et Messieurs les Conseillers Syndicaux, les représentants de la presse, de l'Etat, de la Région, du Conseil Général, et les services du Pays et des Communautés de Communes.

Ordre du Jour

Point 1 – Installation du Conseil et désignation du secrétaire de séance

Point 2 – Election du Président

Point 3 – Election du Bureau

- A) Election des Vice-Présidents
- B) Election des membres assesseurs

Point 4 - Règlement intérieur du Conseil Syndical

Point 5 – Mise en place des commissions

Point 6 – Transfert des moyens du Pays vers le Syndicat Mixte

Point 7 - Budget Primitif 2004

Point 8 – Programme d'actions

- A) Manuel charte
- B) Serveur Internet Associatif

Point 9 – Divers

Point 1 - Installation du Conseil Syndical

Avant de procéder à l'élection du Président, **Monsieur Schroeder** donne la parole à Monsieur Philippe Saffrey, Sous Préfet d'Altkirch, assurant l'intérim sur l'arrondissement de Thann, dans l'attente de la nomination du nouveau Sous Préfet de Thann.

Monsieur Saffrey s'excuse de ne pouvoir assister à la totalité de la séance et remercie Monsieur Schroeder de lui donner la parole en introduction. Il indique que la Préfecture a signé le 31 décembre 2003 l'arrêté portant création du Syndicat Mixte du Pays Thur Doller. La structuration en Pays est une donnée essentielle pour peser sur l'aménagement du territoire. La collaboration des acteurs d'un même territoire lui paraît d'autant plus importante, que celui-ci connaît actuellement des problèmes économiques cruciaux. Il souhaite au Pays une bonne réussite et de bons travaux.

Monsieur Schroeder donne ensuite la parole à Monsieur Hubert Haenel, Vice Président du Conseil Régional d'Alsace.

Monsieur Haenel indique que Monsieur Jean Paul Heider représentant habituellement la Région étant mobilisé pour une autre réunion, c'est lui qui représente aujourd'hui la Région Alsace. Il précise combien il est très attaché à la démarche de Pays et souhaite également beaucoup de réussite au Pays Thur Doller afin que celui-ci propose beaucoup de projets structurants, contribuant à l'aménagement du territoire.

Monsieur Schroeder procède ensuite à l'appel et installe officiellement le Conseil Syndical. Il nomme également Monsieur Pierre Walter, le conseiller présent le plus jeune secrétaire de séance.

Point 2 – Election du Président

Cf P.V. d'installation joint en annexe au présent compte rendu.

Monsieur Schroeder propose de passer à l'élection du Président. Il fait appel aux candidatures.

Monsieur Roger Gaugler propose Monsieur Jean Pierre Baeumler à la présidence, qui accepte.

Pendant la distribution des bulletins de vote, Monsieur Schroeder lit les articles L 2122-4, L 2122-5, L 2122-6, L2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après dépouillement des bulletins, **Monsieur Schroeder** déclare **Monsieur Baeumler élu à l'unanimité** : 25 voix sur 25 votants et l'installe immédiatement dans ses nouvelles fonctions sous les applaudissements.

Monsieur Baeumler remercie les conseillers pour leur confiance. Il souligne le nombre de bulletins exprimés montrant qu'il a lui-même voté pour sa propre candidature, affirmant celle-ci ainsi clairement.

Le travail au sein du Pays Thur Doller est avant tout un travail d'équipe, au sein de laquelle il se place en tant qu'animateur.

Il se dit aussi très attaché au Pays, lieu propice pour développer des partenariats. Il rappelle aussi sa double « nationalité », étant né à Oberbruck et ayant grandi à Thann.

Il rappelle ensuite les longues années qui ont contribué à la naissance du Pays, à travers les travaux du schéma directeur, qui a facilité le choix du périmètre. La démocratie participative y a également été appliquée par l'association de la société civile aux travaux.

Le Pays a un seuil critique pour de nombreux dossiers sur lesquels il pourra apporter de la valeur ajoutée et aussi vis à vis des territoires voisins, comme l'agglomération mulhousienne ou l'aire urbaine.

Il cite les grands domaines sur lesquels le Pays a engagé des réflexions : l'économie, l'emploi et la formation, le développement du tourisme, les services à la population, la vie culturelle, sportive et associative, le haut débit, La liste n'étant pas exhaustive.

Il s'agit maintenant de finaliser le contrat de pays avec les partenaires régionaux, départementaux et l'Etat, sans oublier le Parc Naturel régional des Ballons des Vosges, partenaire incontournable.

Monsieur Baeumler invite ensuite le Conseil à procéder à l'élection des Vice-Présidents et des assesseurs.

Point 3 – Election du Bureau

A) Election des Vice-Présidents

Monsieur Baeumler indique que le Bureau doit être un lieu de dialogue intercommunautaire.

Il propose Monsieur Roger Gaugler comme 1^{er} Vice-Président, qui est élu avec 24 voix, qui est installé aux côtés du Président sous les applaudissements.

Il propose ensuite Monsieur Jena Paul Omeyer comme 2^{ème} Vice-Président, qui est élu avec 24 voix qui est installé aux côtés du Président sous les applaudissements.

Il propose Monsieur François Tacquard comme 3^{ème} Vice-Président, qui est élu avec 23 voix qui est installé aux côtés du Président sous les applaudissements.

B) Election des Assesseurs

Monsieur Baeumler propose de passer à l'élection des Assesseurs et de procéder à l'élection à main levée, proposition validée par le Conseil

Monsieur Baeumler demande ensuite aux différents Présidents des Communautés de Communes de proposer des candidats.

Me Weinstoerffer et Messieurs Sordi, Kolb, Habib, Muller, Kippelen, Wehrlen, Guillemain sont proposés.

Monsieur François Tacquard précise qu'il avait été envisagé que les responsables de commissions soient membres du bureau, lieu de circulation des informations. Monsieur Jacques Muller, fortement investi dans la commission Aménagement du Territoire et pressenti pour poursuivre ces travaux, ne figure pas parmi les noms proposés. Il suggère donc qu'il soit rajouté une mention au règlement intérieur (article 22) précisant l'association des Présidents de commissions au bureau

Monsieur Baeumler comprend cette intervention. Il s'agit là du choix des élus de la Communauté de Communes de Cernay et Environs. Monsieur Muller a effectivement été largement associé et impliqué dans la démarche du Pays. Il souhaite qu'il puisse continuer dans le cadre de la commission qu'il anime, et soutient la proposition de modifier le règlement intérieur

Monsieur Jacques Muller, indique vouloir continuer à travailler dans le même esprit. Il lui importe la qualité d'assesseurs du moment qu'il lui est possible de participer aux réunions du bureau. Aussi, il accepte le principe d'être associé au bureau en qualité de Président de commission. Il se réjouit également que cette proposition permette à une femme de rejoindre ce cercle très masculin et d'ouvrir la voie de la parité.

Monsieur Baeumler rappelle les candidats proposés et fait un appel à d'autres candidatures qui reste néant. Puis il propose de passer au vote. Me Weinstoerffer et Messieurs Sordi, Kolb, Habib, Muller, Kippelen, Wehrlen, Guillemain sont élus à l'unanimité en tant qu'assesseurs sous les applaudissements.

Point 4 – Règlement Intérieur

Monsieur Baeumler demande à Me Lévêque de présenter rapidement ce projet de Règlement Intérieur du Conseil Syndical du Syndicat Mixte du Pays Thur Doller.

Madame Lévêque souligne qu'il ressemble beaucoup aux règlements qu'ils ont l'habitude de pratiquer, le Syndicat Mixte étant régit par les mêmes règles de fonctionnement que les communes ou communautés de communes.

Elle cite les grands chapitres qui le compose :

- Titre 1 - Le Conseil Syndical
- Titre 2 - Le Bureau Syndical
- Titre 3 - Les Commissions
- Titre 4 - Budget et comptabilité
- Titre 5 - Amendements, vœux et motions
- Titre 6 - Dispositions diverses

Elle cite les 7 commissions qui sont envisagées.

Elle insiste sur le budget pour préciser qu'il y a d'une part, le budget propre du Syndicat Mixte et d'autre part le programme d'actions. Ce dernier peut contenir des actions portées par d'autres structures que le Syndicat Mixte, des actions dont aucun financement ne transite par le Pays mais qui contribuent à la mise en œuvre de la Charte du Pays.

Monsieur Omeyer rappelle la modification à prendre en compte concernant l'association des présidents de commissions aux réunions du Bureau (article 22).

Personne d'autre ne souhaitant intervenir, **Monsieur Baeumler**, propose de délibérer sur le règlement intérieur intégrant la modification de l'article 22.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- Adopte le règlement intérieur en ajoutant la participation des Présidents de commissions aux travaux du bureau.

Point 5 – Mise en place des commissions
--

A) Les Commissions

Monsieur Baeumler indique que ces commissions sont la continuité de celles qui existaient du temps du comité de pilotage, seules deux d'entre elles sont nouvelles.

Il s'agit d'une part de la commission des Finances, rappelant que le Conseil Syndical dépend étroitement des Communautés de Communes et d'autre part de la commission des transports, qui a été scindée de celle de l'aménagement du territoire, beaucoup trop vaste en terme d'implication pour une personne. Les autres commissions sont l'économie, le tourisme, la vie culturelle, sportive et associative, les services à la population, l'habitat et le cadre de vie, soit un total de 7.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- Fixe le nombre de commissions à 7.

B) Les Présidents de Commissions

Monsieur Baeumler propose Monsieur Omeyer pour les finances et Monsieur Wehrlen pour les transports et de reconduire les pilotes de chaque commission existante de la façon suivante :

- Commission des finances : Jean Paul Omeyer
- Commission de l'économie : Pierre Marie Kolb
- Commission du tourisme : François Tacquard
- Commission de la vie culturelle, sportive et associative : Roger Gaugler
- Commission services à la population : Michel Habib
- Commission habitat et cadre de vie : Jacques Muller
- Commission transport : Charles Wehrlen

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- Fait siennes les propositions du Président.

Monsieur Saffrey quittant la séance à ce moment, **Monsieur Baeumler** le remercie de sa participation et de ses encouragements et le nomme Sous Préfet d'honneur de Thann !

Monsieur Baeumler indique qu'il va falloir poursuivre les travaux pour finaliser notre programme d'actions afin qu'il se transforme en contrat de Pays, avec les signatures de notre partenaires financiers.

Monsieur François Tacquard indique travailler avec plaisir et intérêt à la tête de la commission tourisme, cependant, il indique vouloir transmettre le flambeau dans quelques mois pour partager au maximum les responsabilités.

Point 6 – Transfert des moyens

Monsieur Omeyer donne lecture du projet de délibération concernant le transfert des moyens du Pays qui étaient au sein de la Communauté de Communes du Pays de Thann pour le compte du Pays afin qu'ils soient transférés au Syndicat Mixte. Cette délibération porte tant sur les moyens en personnel que sur les contrats et actions en cours.

Il donne aussi lecture du tableau des effectifs joint au dossier de séance.

Monsieur Baeumler précise que le Pays n'a pas vocation à être une superstructure. La gestion quotidienne sera assurée par la Communauté de Communes du Pays de Thann, comme cela était déjà le cas et ce dans une totale transparence que permet le Syndicat Mixte.

Me Lévêque intégrant les services du Pays, Monsieur Baeumler propose de la nommer secrétaire de séance pour la suite de la réunion.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- Accepte le transfert au Syndicat Mixte des moyens et contrats engagés par la Communauté de Communes du Pays de Thann pour le compte du Pays Thur Doller.
- Accepte le tableau des effectifs
- Nomme Me Lévêque secrétaire de séance

Point 7 – Adoption du Budget Primitif 2004

Monsieur Omeyer indique qu'il convient de doter le Syndicat Mixte d'un Budget Primitif afin de lui donner les moyens de fonctionner. Il a été préparé par le comité de pilotage, comme cela avait été le cas jusqu'à présent. Il propose, exceptionnellement de considérer que ce point fait office de débat d'orientation budgétaire.

Il présente ensuite le Budget Primitif 2004 ainsi que la répartition entre les Communautés de Communes membres du Syndicat Mixte, sur la base de l'article 8 des statuts du Syndicat Mixte, à savoir une contribution calculée pour moitié au prorata du nombre d'habitants et pour moitié au prorata du potentiel fiscal des Communautés de Communes. Il donne aussi lecture des décisions à prendre concernant le personnel, sachant, qu'elles sont incluse dans le Budget Primitif 2004.

Monsieur Tacquard souligne la prudence de ce budget et le début de solidarité à travers la mise en place d'un financement intégrant les potentiels fiscaux des intercommunalités, précisant que le partage ne peut que démarrer doucement. Il indique aussi que les mauvaises nouvelles pour le secteur de Saint Amarin ne sont pas finies.

Monsieur Omeyer précise qu'en tant que chargé des affaires budgétaires et financières, il mettrait tout en œuvre pour trouver des moyens de financements complémentaires, notamment les aides européennes, ce qui permettra aussi à la Vallée de la Doller, actuellement exclue des zonages d'en bénéficier ponctuellement.

Monsieur Reitzer Jean Luc s'interroge sur la création d'un poste d'animateur économique.

Monsieur Baeumler indique avoir déroger à la règle qui consiste à ne donner la parole qu'aux membres du Conseil Syndical. Il indique aussi ne pas partager ces interrogations, il s'agit pour le Pays d'une revendication

forte, fruit d'un long travail entre les intercommunalités. Cette proposition est actuellement soumise à la Région Alsace, qui soutien financièrement ce type de poste.

Monsieur Baeumler tient à remercier Monsieur Francis Muller ainsi que l'ensemble des directeurs des Communautés de Communes, qui apportent leurs compétences au bon fonctionnement du Pays et maintenant du Syndicat Mixte, ces compétences sont précieuses.

Il souligne également que le Budget Primitif ne comprend aucune indemnité pour les élus, car ils considèrent que leur participation au Syndicat Mixte fait partie de leurs responsabilités communautaires.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- Adopte le Budget Primitif 2004

Point 8 – Programme d'actions

A) Manuel Charte

Monsieur Omeyer donne lecture du projet de délibération concernant le choix du prestataire pour « l'édition de la Charte du Pays Thur Doller ». Il propose de retenir la société Eurosaga pour un montant de 7 840 Euros HT.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- Fait siennes les propositions du Vice-Président.

B) Serveur Internet Associatif

Monsieur Omeyer donne lecture du projet de délibération concernant la création d'un serveur Internet Associatif du Pays Thur Doller. Il propose de retenir la proposition de la société Illicoweb pour un montant de 14 050 E HT.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- Fait siennes les propositions du Vice-Président.

Point 9 – Divers

Monsieur Walter demande à ce que lors des séances prochaine, la totalité des informations concernant les mises en concurrence soient communiquées au Conseil.

Monsieur Baeumler approuve et retient cette remarque pour les prochaines séances. Il donne ensuite la parole à l'Assemblée présente.

Monsieur Michel Sordi se félicite de la mise en place du Syndicat Mixte et de développement de la solidarité entre les structures, solidarité qui va dans les deux sens.

Monsieur Jacques Muller se réjouit de voir que le Conseil Syndical a été mis en place dans d'excellentes conditions. Il apprécie l'existence, au côté du Syndicat Mixte, du Conseil de développement installé le 25 octobre 2002. Il souhaite que l'ensemble du Pays soit mobilisé pour mettre en œuvre les objectifs ambitieux de la Charte du Pays.

Monsieur Joseph Binder, Président du Conseil de développement, se dit très heureux d'avoir un interlocuteur constitué en Syndicat Mixte, dans d'aussi bonnes conditions. Il a l'espoir de ne pas réduire les relations avec la société civile. Le Conseil de Développement est dans l'ombre mais toujours une force de proposition et d'animation très active.

Monsieur Baeumler rassure Monsieur Binder, il y a déjà eu et il y aura encore de nombreuses bonnes séances de travail communes.

Monsieur Brengarth, souhaite connaître, pour les nouveaux du Pays, les modalités pour rejoindre les commissions de travail.

Monsieur Baeumler lui indique que l'ensemble des Conseillers Syndicaux seront invités pour les prochaines commissions du Syndicat Mixte. Pour le prochain conseil, un appel à candidature pour rejoindre les commissions sera réalisé. Les Vice-Présidents des intercommunalités seront aussi systématiquement conviés aux commissions qui les concernent.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance et invite les membres à partager le verre de l'amitié.

Fin de la séance : 10h45